



Protection des renseignements de santé personnels

Il est important pour le Bureau d'information sur les temps d'attente (Wait Time Information Office, WTIO) que les renseignements de santé personnels recueillis pour le WTIS soient en sécurité et demeurent confidentiels.

La politique en matière de renseignements personnels du WTIO énonce les pratiques relatives aux renseignements personnels et à la protection de ceux-ci mises en œuvre par le personnel du WTIO pour protéger les renseignements de santé personnels dans le WTIS. Les pratiques relatives aux renseignements personnels du WTIO satisfont aux exigences énoncées dans la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé de l'Ontario. Tous les membres du personnel du WTIO sont formés pour comprendre leurs responsabilités quant aux renseignements personnels.

Le WTIO a aussi un responsable des renseignements personnels dont le but est de veiller à ce que l'ensemble du personnel du WTIO respecte la politique en matière de renseignements personnels du WTIO et agisse à titre de ressource clé pour ceux qui aimeraient obtenir plus d'information à propos des pratiques relatives aux renseignements personnels du WTIO.

Pour plus d'information sur la politique en matière de renseignements personnels du Bureau d'information sur les temps d'attente :

- Visitez notre site Web à l'adresse : www.ontariowaittimes.com
- Communiquez avec le responsable des renseignements personnels au WTIO au : WTIOprivacy@cancercare.on.ca ou composez le 416-971-9800

Bureau d'information sur les temps d'attente Action Cancer Ontario

505 University Avenue, 17e étage
Toronto (ON) M5G 1X3

WTIOprivacy@cancercare.on.ca

Téléphone : 416-971-9800

Télécopieur : 416-971-6888



Protection de vos renseignements personnels



La stratégie d'information sur les temps d'attente de l'Ontario

Action Cancer Ontario (ACO) a été choisie par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour gérer le **Wait Time Information System (WTIS)** en raison de son expérience unique relativement au travail avec les hôpitaux et à l'utilisation des systèmes d'information sur la santé pour contrôler et évaluer les services pour le traitement du cancer en Ontario.

Le WTIS est utilisé pour faire le suivi, mesurer et faire état des temps d'attente pour les patients recevant des services ou subissant des interventions dans cinq domaines clés de services :

1. chirurgie à titre de traitement contre le cancer,
2. revascularisation cardiaque et cathétérisme,
3. chirurgie de la cataracte,
4. remplacement d'articulations de la hanche et du genou,
5. IRM et tomodensitogrammes.

Le WTIS recueille vos renseignements de santé personnels si vous êtes en attente pour l'un des services ou l'une des interventions énumérés ci-dessus.

Cette brochure vous fournit des renseignements à propos des mesures mises en place pour protéger vos renseignements de santé personnels.

Le WTIS et vos renseignements personnels

Quels renseignements le WTIS recueille-t-il à votre sujet?

Le WTIS recueille les renseignements concernant les patients qui sont en attente de procédures de diagnostic ou de chirurgies en Ontario. Ces données comprennent :

- nom et coordonnées,
- nom du fournisseur de soins de santé,
- type d'intervention chirurgicale ou de service de diagnostic requis,
- date de la décision de traiter,
- date de l'intervention ou du service de diagnostic prévu,
- date réelle de l'intervention ou du service de diagnostic.



De quelle façon le WTIS utilise-t-il vos renseignements?

Le WTIS utilise les renseignements de santé personnels pour aider les hôpitaux à contrôler la longueur et l'ampleur des listes d'attente en Ontario. Par exemple, pour contrôler la demande de salles d'opération et de ressources d'imagerie diagnostique, les hôpitaux peuvent utiliser les renseignements du WTIS pour évaluer combien de patients sont en attente et leur temps d'attente comparativement aux objectifs.

Qui peut accéder à vos renseignements conservés dans le WTIS?

Le personnel du Bureau d'information sur les temps d'attente, qui gère le WTIS, a accès au WTIS. Les médecins et autres agents autorisés des hôpitaux ne peuvent accéder qu'aux renseignements concernant leurs propres patients à leur propre établissement par l'entremise du WTIS.

À qui le WTIS fait-il parvenir vos renseignements?

Tous les renseignements personnels et ceux pouvant vous identifier sont effacés lorsque les informations sur les temps d'attente sont rapportées sur le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, www.ontariowaittimes.com.

Comment le répertoire maître des patients d'entreprise (RMPE) provincial soutiendra-t-il le WTIS?

Le répertoire maître des patients d'entreprise est un registre de clients qui met en mémoire les données démographiques et personnelles (par ex. : nom, date de naissance, numéro de dossier médical, numéro de carte santé) utilisées par les fournisseurs de soins de santé pour vous identifier. Le WTIS utilise le RMPE pour identifier les patients et pour fournir des informations précises sur les temps d'attente pour les patients possédant des dossiers dans plusieurs hôpitaux ou qui sont sur plusieurs listes d'attente.

